



Vivre dans plusieurs configurations familiales

En 2011, parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs résidant en France métropolitaine, 900 000 vivent principalement avec un seul de leurs parents et une partie du temps chez leur autre parent. Ils peuvent vivre dans des configurations familiales différentes chez l'un et l'autre de leurs parents. En changeant de résidence, ils peuvent modifier à certains moments la situation familiale d'autres enfants mineurs. Ainsi, 140 000 enfants en famille « traditionnelle » vivent une partie du temps en famille recomposée, quand des demi-frères ou demi-sœurs résidant ailleurs la plupart du temps viennent résider avec eux. Inversement, entre 90 000 et 120 000 enfants de familles recomposées vivant avec leurs deux parents se retrouvent, une partie du temps, en famille « traditionnelle », lorsque leurs demi-frères ou demi-sœurs vont chez leur autre parent. La multirésidence d'adultes peut également modifier, une partie du temps, la configuration familiale d'enfants mineurs. Par exemple, 80 000 enfants vivent avec un seul parent même si leurs deux parents sont en couple, car leurs deux parents ne cohabitent pas. La famille monoparentale prend, une partie du temps, la forme d'une famille « traditionnelle », lorsque ce deuxième parent vit dans le logement. Du point de vue des adultes, 330 000 parents, essentiellement des pères, vivent une partie du temps en famille monoparentale quand leurs enfants les rejoignent alors qu'ils vivent principalement sans conjoint ni enfant. Cela concerne 490 000 enfants mineurs.

Aude Lapinte et Guillemette Buisson, division Enquêtes et études démographiques, Insee

En 2011, 13,7 millions d'enfants mineurs résident en France métropolitaine. Parmi eux, 9,8 millions vivent principalement en famille « traditionnelle » (*définitions*), c'est-à-dire avec leurs deux parents sans demi-frère ni demi-sœur, 2,5 millions sont en famille monoparentale et 1,5 million en famille recomposée (*définitions ; figure 1*). Parmi ces derniers, 530 000 sont les enfants (*définitions*) du couple actuel et vivent donc avec leurs deux parents et des

demi-frères ou demi-sœurs, et 950 000 vivent avec un seul parent et un beau-parent. En tout, 3,4 millions d'enfants mineurs vivent principalement avec un seul parent. Chaque personne est ici considérée dans sa résidence principale (*définitions*), donc dans la configuration familiale dans laquelle elle vit principalement, c'est-à-dire la plupart du temps. Certains enfants vivent toutefois dans plusieurs résidences. Ces enfants peuvent vivre dans des configurations

familiales différentes chez leur père et chez leur mère. Ils peuvent aussi modifier, une partie du temps, la configuration familiale de leurs parents, demi-frères ou demi-sœurs.

Un quart seulement des enfants vivant principalement avec un seul de leurs parents résident une partie du temps avec leur autre parent

Vivre « principalement » avec un seul de ses parents ne signifie pas vivre exclusivement avec lui. Ainsi, parmi les 3,4 millions d'enfants habitant avec un seul de leurs parents, 900 000, soit un quart, vivent aussi une partie du temps chez leur autre parent (*figure 2*). Les trois quarts restants ne résident pas régulièrement chez leur autre parent. Certains n'y résident qu'épisodiquement du fait, notamment, d'un éloignement géographique. Ceci ne signifie pas qu'il n'y a aucune relation avec l'autre parent, des relations téléphoniques ou des

1 Répartition des enfants selon le type de famille et le nombre de parents avec qui ils vivent principalement

	Vivre avec...				Ensemble	
	...ses deux parents		...un seul parent		Effectifs (en milliers)	Part (en %)
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)		
Famille « traditionnelle » ¹	9 774	71	0	0	9 774	71
Famille recomposée ¹	531	4	945	7	1 476	11
Famille monoparentale ¹	0	0	2 450	18	2 450	18
Ensemble	10 305	75	3 395	25	13 700	100

1. Voir *définitions*.

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

rencontres pouvant être maintenues. D'autres enfants n'ont jamais connu leur père ou sont orphelins d'un de leurs parents.

140 000 enfants en famille « traditionnelle » vivent une partie du temps en famille recomposée, lors des séjours de demi-frères ou demi-sœurs

Pour les enfants mineurs qui habitent avec leurs deux parents, la multirésidence éventuelle de demi-frères ou demi-sœurs peut les amener à vivre dans différentes configurations familiales au sein de leur résidence principale selon les moments.

Ainsi, parmi les 9,8 millions d'enfants mineurs vivant en famille « traditionnelle », 140 000 partagent, une partie du temps, leur logement avec des demi-frères ou demi-sœurs qui résident la plupart du temps chez leur autre parent. Ils passent ainsi une partie de leur temps en famille recomposée.

Entre 90 000 et 120 000 enfants en famille recomposée vivent une partie du temps en famille « traditionnelle » lorsque leurs demi-frères ou demi-sœurs vont chez leur autre parent

Inversement, 530 000 enfants en famille recomposée vivent avec leurs deux parents et des enfants d'unions précédentes dans leur logement. Potentiellement, 120 000 d'entre eux se trouvent une partie du temps en famille « traditionnelle », lorsque les demi-frères et demi-sœurs vont chez leur autre parent. C'est toutefois un effectif maximum puisqu'il suppose que ces demi-frères et demi-sœurs partent tous au même moment. Au moins 90 000 enfants sont concernés : ceux ayant un unique demi-frère (ou demi-sœur) qui réside ailleurs régulièrement. Ainsi, entre 6 % et 8 % des enfants mineurs en famille recomposée vivraient par moments dans une configuration de famille « traditionnelle ».

80 000 enfants en famille monoparentale vivent une partie du temps en famille « traditionnelle » quand le deuxième parent les rejoint

La situation familiale des enfants de famille monoparentale (*définitions*) peut elle aussi changer selon les moments, si le parent avec qui ils vivent principalement est en couple avec une personne qui vit le plus souvent ailleurs.

Ainsi, parmi les 2,5 millions d'enfants mineurs en famille monoparentale, 200 000 partagent leur résidence principale avec un seul parent qui a un conjoint résidant principalement ailleurs (couple non cohabitant) et qui vient vivre une partie du temps dans le logement. Pour 120 000 enfants, cet autre adulte n'est le parent d'aucun des enfants vivant dans le logement. À l'inverse, pour 80 000 enfants, il est le

père ou la mère de tous les enfants du logement.

Ces 80 000 enfants en famille monoparentale vivent ainsi une partie du temps en famille « traditionnelle », lorsque leur autre parent rejoint le domicile familial. Ils vivent pour la quasi-totalité d'entre eux dans un seul logement tandis que le parent non cohabitant alterne son temps, selon une fréquence très variable, entre son autre logement et celui où vivent ses enfants. Pour près de la moitié de ces enfants, le parent non cohabitant réside « rarement ou jamais » avec eux. Cette configuration atypique peut s'expliquer de façons diverses : choix de ne pas habiter ensemble, raisons professionnelles, immigrés venus avec leurs enfants et dont le conjoint est resté dans le pays d'origine.

Entre 60 000 et 120 000 enfants en famille monoparentale vivent une partie du temps en famille recomposée quand le nouveau conjoint de leur parent les rejoint

Pour 120 000 enfants vivant avec un seul parent en couple non cohabitant, ce conjoint qui vit dans le logement une partie du temps n'est ni leur père ni leur mère. Il ne vient pas forcément quand les enfants sont là.

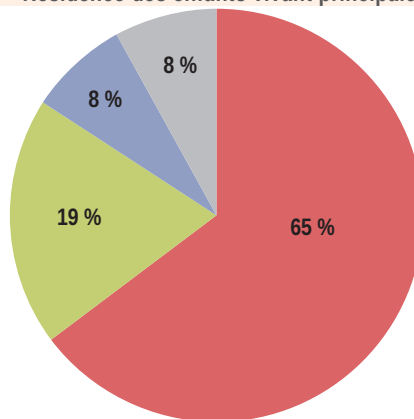
Parmi ces enfants, 60 000 vivent tout le temps dans le même logement. On peut supposer qu'ils vivent effectivement une partie du temps avec cet adulte. Leur famille monoparentale prend alors des allures de famille recomposée.

Les autres enfants, également au nombre de 60 000, vivent, une partie du temps, chez leur autre parent. Il n'est pas possible de savoir s'ils vivent aussi, de temps en temps, sous le même toit que le conjoint non cohabitant de leur parent : il est en effet possible que ce conjoint ne vienne dans le logement que quand les enfants sont chez leur autre parent.

370 000 enfants vivant principalement avec un seul parent habitent une partie du temps en famille recomposée quand ils vont chez leur autre parent

Les 900 000 enfants mineurs qui partagent leur temps entre les logements de leurs parents séparés peuvent aussi vivre dans des configurations familiales différentes dans leur résidence principale et dans celle du parent qu'ils rejoignent une partie du temps. De plus, leur venue dans cet autre logement peut, comme on l'a vu, modifier la configuration familiale des personnes qui y vivent.

2 Résidence des enfants vivant principalement avec un seul de leurs parents



Enfants vivant avec un seul de leurs parents :

- chez sa mère sans résider régulièrement chez son père
- chez sa mère principalement et réside régulièrement chez son père
- chez son père principalement et réside régulièrement chez sa mère
- chez son père sans résider régulièrement chez sa mère

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant principalement en famille avec un seul de leurs parents.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

3 Effectifs de pères et mères ayant des enfants avec qui ils ne vivent pas et n'étant pas (plus) en couple avec l'autre parent

	Père	Mère
Famille avec enfant(s) mineur(s)	135 000	70 000
Famille « traditionnelle » ¹	57 000	17 000
Famille recomposée ¹	64 000	21 000
Famille monoparentale ¹	14 000	32 000
Famille avec enfant(s) majeur(s) uniquement	13 000	7 000
Couple avec enfant(s) majeur(s) uniquement	7 000	2 000
Famille monoparentale avec enfant(s) majeur(s) uniquement	6 000	5 000
Personnes vivant sans enfant	331 000	73 000
Couple sans enfant	62 000	28 000
Personne sans conjoint au domicile	269 000	45 000
Total	479 000	151 000

1. Voir *définitions*.

Lecture : 57 000 pères de familles « traditionnelles » avec enfant(s) mineur(s) ont, par ailleurs, au moins un enfant de moins de 18 ans qui ne vit pas avec eux, même une partie du temps, et dont la mère n'est pas la conjointe actuelle.

Champ: les enfants considérés sont les enfants mineurs du répondant nés d'une précédente union.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Parmi les enfants partageant leur temps entre les logements de leurs deux parents séparés, 370 000 habitent une partie du temps en famille recomposée hors de leur résidence principale. 130 000 d'entre eux rejoignent leur autre parent qui vit la plupart du temps avec un conjoint sans enfant (mineur ou non) ; 110 000 rejoignent leur autre parent vivant principalement avec un conjoint et les enfants qu'ils ont eus ensemble. L'arrivée de ces enfants transforme la famille « traditionnelle » en famille recomposée une partie du temps. Enfin, 130 000 enfants rejoignent un parent qui vit principalement déjà en famille recomposée. Leur venue dans le logement ne modifie donc pas la configuration familiale. Certains de ces enfants vivent en famille monoparentale dans leur résidence principale. Entre 80 000 et 370 000 enfants mineurs vivraient ainsi principalement en famille monoparentale et en famille recomposée hors de leur résidence principale (*encadré*).

330 000 parents vivant seuls sont une partie du temps en famille monoparentale quand leurs enfants les rejoignent

Par ailleurs, 330 000 parents (290 000 pères et 40 000 mères) vivant principalement seuls forment une famille monoparentale quand leurs enfants les rejoignent. Ces familles monoparentales « une partie du temps seulement » représentent l'équivalent de 21 % des 1,6 million de familles monoparentales. De ce fait, 490 000 enfants mineurs rejoignent une partie du temps leur parent vivant seul, sans conjoint ni enfant. De plus, 40 000 enfants mineurs habitent hors de leur résidence principale, chez leur autre parent qui vit principalement sans conjoint, mais avec des enfants. Leur venue dans le logement ne modifie pas, dans ce cas, le type de famille de leur parent : elle reste monoparentale.

810 000 parents déclarent avoir au moins un enfant mineur qui ne vit jamais chez eux

Environ 810 000 parents (580 000 pères et 230 000 mères) déclarent au moins un enfant mineur ne vivant pas dans leur logement, même une partie du temps. La plupart, 630 000, ne sont pas en couple avec l'autre parent (480 000 pères et 150 000 mères). Environ la moitié des mères (70 000) et plus d'un quart des pères (140 000) vivent, la plupart du temps, avec au moins un autre enfant mineur à la maison (*figure 3*). Plus de la moitié des pères déclarant ne jamais vivre avec leur enfant (soit 270 000 hommes) vivent principalement sans conjoint et sans enfant (majeur ou mineur).

De ce fait, 850 000 enfants mineurs ne vivent jamais chez leur père et 320 000 enfants ne vivent jamais chez leur mère. L'enquête ne permet pas de définir avec qui ces enfants mineurs vivent. Néanmoins, pour

la grande majorité d'entre eux, leurs parents ne vivent pas ensemble (pour 70 % de ceux ne vivant pas avec leur mère et 80 % de ceux ne vivant pas avec leur père). On peut donc penser qu'ils vivent chez leur autre parent. Les mineurs qui ne vivent jamais chez leur père ou chez leur mère alors que ces derniers forment un couple sont, par exemple, des mineurs émancipés, des enfants placés en

famille d'accueil ou qui habitent avec leurs grands-parents.

Parmi les adultes vivant avec les enfants de leur conjoint, un sur cinq n'a pas eu d'enfants

Par ailleurs, certains adultes vivent avec les enfants que leur conjoint(e) a eu d'une

Entre 1,8 million et 2,1 millions d'enfants mineurs vivent en famille recomposée au moins une partie du temps

Pour dénombrer les enfants mineurs vivant au moins une partie du temps en famille recomposée, il faut ajouter au nombre d'enfants vivant principalement dans ce type de famille (1,5 million) celui des enfants vivant dans cette configuration familiale une partie du temps seulement.

Trois circonstances peuvent amener des enfants à vivre une partie du temps en famille recomposée.

D'abord, des familles « traditionnelles » accueillent une partie du temps les enfants qu'un des membres du couple a eus d'une union précédente. Environ 140 000 enfants vivent ainsi principalement en famille « traditionnelle » et une partie du temps en famille recomposée.

Ensuite, 610 000 enfants vivant principalement en famille monoparentale résident aussi chez leur autre parent. Si celui-ci a un nouveau conjoint, les enfants se trouvent une partie du temps en famille recomposée. On estime que leur effectif se situe entre 80 000 et 370 000 (*figure 1*).

Enfin, certains parents de famille monoparentale ne vivent pas habituellement avec leur nouveau conjoint, mais celui-ci peut venir vivre dans le logement une partie du temps. La famille se transforme alors en famille recomposée. Environ 60 000 enfants sont dans cette situation.

Au total, en plus des enfants vivant principalement en famille recomposée, entre 280 000 et 570 000 vivent une partie du temps seulement en famille recomposée (*figure 2*). Entre 1,8 et 2,1 millions d'enfants mineurs vivent donc en famille recomposée au moins une partie du temps.

1. Enfants de parents séparés vivant chez leur père et chez leur mère selon leur configuration familiale

Résidence principale	en milliers					
	H1 : le moins d'enfants possible vivent dans des types de familles différents			H2 : le plus d'enfants possible vivent dans des types de familles différents		
	Autre résidence			Autre résidence		
	Famille recomposée	Famille monoparentale	Ens.	Famille recomposée	Famille monoparentale	Ens.
Famille recomposée ¹	290	0	290	0	290	290
Famille monoparentale ¹	80	530	610	370	240	610
Ensemble	370	530	900	370	530	900

1. Voir *définitions*.

H1, H2 : hypothèses d'estimation.

Note: pour les 290 000 enfants mineurs qui vivent principalement en famille recomposée et rejoignent une partie du temps leur autre parent, on ne sait pas si cet autre parent est en couple ou non. S'il est en couple, les enfants vivent en famille recomposée quand ils le rejoignent, sinon ils vivent encore en famille monoparentale. On sait par ailleurs que 370 000 enfants vivent une partie du temps en famille recomposée hors de leur résidence principale et 530 000 en famille monoparentale.

H1: Au maximum les 290 000 enfants vivant principalement en famille recomposée font tous partie des 370 000 enfants vivant en famille recomposée hors de leur résidence principale.

H2: Au minimum les 290 000 enfants vivant principalement en famille recomposée font tous partie des 530 000 enfants vivant en famille monoparentale hors de leur résidence principale.

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs de parents séparés vivant chez leur père et chez leur mère.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

2. Enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée

Enfant vivant principalement en famille...	...et une partie du temps en famille recomposée quand...	Estimation	
		basse	haute
recomposée ¹	ils y vivent principalement	1480	1480
« traditionnelle » ¹	...leurs demi-frères ou demi-sœurs viennent dans leur résidence principale	140	140
monoparentale ¹	...ils vont dans le logement de leur autre parent qui vit en couple	80*	370*
	...le conjoint non cohabitant de leur parent vient dans leur unique logement	60	60
Ensemble des enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée		1760	2050

1. Voir *définitions*.

* L'hypothèse basse correspond à H1 : le moins d'enfants possible vivent dans des types de famille différents dans leurs différentes résidences. L'hypothèse basse correspond à H2 : le plus d'enfants possible vivent dans des types de famille différents dans leurs différentes résidences.

Champ : France métropolitaine, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

précédente union. Environ 770 000 beaux-parents, pour plus des trois quarts des beaux-pères, vivent au sein des 720 000 familles recomposées hébergeant au moins un enfant mineur.

Un peu plus de deux beaux-parents sur dix, hommes comme femmes, n'ont pas (encore) eu d'enfant (figure 4). Six beaux-pères sur dix vivent aussi avec au moins un de leurs enfants ; c'est le cas de sept belles-mères sur dix. Lorsqu'un beau-père vit avec son ou ses enfants, il s'agit généralement d'enfants nés du couple actuel alors que pour les belles-mères, dans près d'un cas sur deux, il s'agit d'enfant(s) issu(s) d'union(s) précédente(s). Un beau-père sur dix et une belle-mère sur vingt-cinq hébergent, une partie du temps, au moins un de ses enfants qui vit la plupart du temps ailleurs. ■

Sources

L'enquête Famille et logements a été réalisée par l'Insee en 2011, en France métropolitaine. Elle est associée à l'enquête annuelle du recensement de la population. 360 000 personnes de 18 ans ou plus ont répondu à l'enquête. Elles ont été interrogées sur leur vie de couple, familiale et résidentielle, et notamment sur leurs enfants et ceux de leur conjoint vivant dans le logement.

Comme le recensement, l'enquête Famille et logements décrit les liens familiaux des personnes dans leur résidence principale (définitions), ce qui permet notamment de ne compter qu'une fois les personnes qui alternent entre plusieurs résidences. L'enquête complète cette approche. Elle précise si des enfants ou un conjoint résidant principalement ailleurs vivent une partie du temps dans le logement. Au sein de leur résidence principale, chaque personne est associée à une unique configuration familiale correspondant à la situation

4 Situation des beaux-parents par rapport à leurs propres enfants

	en %	
	Hommes	Femmes
Beau-parent vivant avec ses enfants <i>dont : uniquement enfants du couple</i>	59 50	70 41
Beau-parent accueillant ses enfants une petite partie du temps	11	4
Beau-parent ne vivant jamais avec ses enfants dans le logement	25	16
Beau-parent n'ayant pas eu d'enfant	22	22

Note : le total n'est pas égal à 100, car le beau-parent peut connaître des situations différentes avec chacun de ses enfants. Les enfants pris en compte sont mineurs ou non.

Lecture : 59 % des beaux-pères vivent avec au moins un de leurs enfants (commun au couple ou non).

Champ : France métropolitaine, beaux-parents vivant dans une famille avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

dans laquelle elle passe le plus de temps. Pour autant, la situation familiale d'une personne est parfois plus complexe et dépasse les frontières du logement principal ; la personne peut alors alterner différentes situations familiales sur une période courte (par exemple, la semaine, le mois).

Enfant : personne célibataire vivant principalement dans le même logement que l'un de ses parents au moins, et qui n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Bibliographie

- Lapinte A., Buisson G., « Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi », *Document de travail* n° F1703, mai 2017.
- « Fiche 3.3 - Différents types de familles », in *Couples et familles*, coll. Insee Référence, 2016.
- « Fiche 3.5 - Familles recomposées », in *Couples et familles*, coll. Insee Référence, 2016.
- « Fiche 3.6 - Familles et enfants au-delà des frontières du logement », in *Couples et familles*, coll. Insee Référence, 2016.
- Imbert C., Deschamps G., Lelièvre É., Bonvalet C., « Vivre dans deux logements : surtout avant et après la vie active », *Population et société* n° 507, janvier 2014.
- Lapinte A., « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.

Définitions

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Dans cette étude, on dit alors que ces individus vivent principalement dans le logement. Ils peuvent aussi vivre une partie du temps, plus réduite, dans un autre logement qui n'est pas leur résidence principale.

Famille : partie d'un ménage comprenant soit des personnes en couple et leurs enfants ou beaux-enfants, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfants. Dans ce dernier cas, on parle de **famille monoparentale**. On distingue, au sein des couples avec enfants, les **familles recomposées**, lorsqu'au moins un des enfants (mineurs ou non) du logement n'est pas l'enfant des deux membres du couple, des **familles « traditionnelles »** (si tous les enfants du logement sont ceux du couple).

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : P. Nguyen
Impression : Jouve
Code Sage IP171647
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

